

## Deuxième séance, mercredi 26 juin 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2019-GC-53	Motion	Evaluation et bulletin scolaire au premier cycle (1H-4H) de la scolarité obligatoire	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ueli Johner-Etter Christine Jakob <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DICS-25	Rapport	Bilan du Lot-2 du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (HAE)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-80	Election (autre)	Un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de René Kolly	Scrutin de liste	
2019-GC-71	Election (autre)	Un membre de la Commission des grâces en remplacement de Chantal Pythoud	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 8 h 30.

**Présence** de 92 députés; absents: 18.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Michel Chevalley, Eric Collomb, Jean-Pierre Doutaz, Johanna Gapany, François Genoud, Fritz Glauser, Nadine Gobet, Armand Jaquier, Ueli Johner-Etter, Patrice Jordan, Jacques Morand, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Ruedi Vonlanthen, Emanuel Waeber et Jean-Daniel Wicht. Absente sans justification: Giovanna Garghentini Python.

M<sup>me</sup> et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz, et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a nommé M<sup>me</sup> la Députée Sylvia Baiutti membre suppléante de la commission des naturalisations en remplacement de M<sup>me</sup> la Députée Christine Jakob. Le côté formel m'impose de le préciser en cas d'élection dans quelques minutes de M<sup>me</sup> Christine Jakob.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

**Motion 2019-GC-53****Evaluation et bulletin scolaire au premier cycle (1H-4H) de la scolarité obligatoire**


---

Auteur-s:	<b>Johner-Etter Ueli</b> ( <i>UDC/SVP, LA</i> ) <b>Jakob Christine</b> ( <i>PLR/FDP, LA</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>
Dépôt:	<b>15.04.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 1083</i> )
Développement:	<b>15.04.2019</b> ( <i>BGC mai 2019, p. 1083</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>28 mai 2019</b> ( <i>BGC juin 2019, p. 2046</i> )

---

**Prise en considération**

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Die Antwort des Staatsrates macht eine ganze Abhandlung über das Zeugnisystem an der obligatorischen Schule. Man will den Kindern gerecht werden. Das ist gut so.

Mindestens so interessant ist aber auch der Bericht der EDK der Deutschschweiz mit dem Titel "Beurteilen". In der vorliegenden Motion geht es um die Aller kleinsten, die zum ersten Mal mit der Schule in Kontakt treten, die teilweise noch nicht gewohnt sind, ausserhalb des Elternhauses zu bestehen, die teilweise ängstlich sind oder aber auch schon sehr selbstsicher, die im Vergleich zu anderen auch körperlich oft ungleich sind. Es gibt auch fremdsprachige Kinder, die sich daran gewöhnen müssen, während des ganzen Tages die Sprache der Schule zu sprechen. Für die Deutschschweizer Kinder bedeutet dies auch, vom Dialekt ins Hochdeutsche zu wechseln.

Die soziale Schere ist so gross wie nie in der ersten Schulzeit. Es gibt sehr viele Hürden zu meistern und dabei gilt es für unsere Lehrpersonen, den Kindern die Freude an der Schule zu vermitteln oder zu bewahren.

Die Beurteilung soll nicht Ziel des Unterrichts sondern Mittel zur Förderung sein, steht im Papier des Staatsrates. Wenn ein Kind aber schon eine schlechte Leistungsbeurteilung erhält, kann es seine Motivation schon in einem sehr frühen Stadium verlieren. Die Motionäre zeigen auf, dass das von der EDK der Deutschschweiz empfohlene System allen Elementen der kleinen Schülerinnen und Schülern Rechnung trägt, sehr viele Deutschschweizer Kantone wenden es an und ein grosser Teil, soweit ich weiss - ich möchte nicht sagen alle -, der Deutschschweizer Lehrpersonen möchten dies ebenfalls in ihrem deutschschweizerischen Kantonsteil tun.

Als Freiburgerin in einem zweisprachigen Kanton heisst zweisprachig für mich nicht, dass jeder beide Sprachen beherrschen muss. Wir müssen sie jedoch verstehen. Wir müssen unsere Kultur, unsere Mentalität nicht verleugnen. Wir sollen sie beibehalten können. Wir müssen sie auch nicht verdrängen. Die Schulsysteme im Kanton Freiburg, im deutschsprachigen Kantonsteil und im französischsprachigen Kantonsteil, haben sich, wie Sie alle wissen, unabhängig voneinander entwickelt. Für eine Harmonisierung in der heutigen Zeit spricht viel, auch und vor allem in der Erziehung. Es muss aber nicht auf einen Schlag alles auf Biegen und Brechen gleichgestellt werden. Harmonisiert ja, angepasst ja, aber nicht gleichgemacht, gerade in der Erziehung.

Lassen Sie, Herr Staatsrat, die Deutschschweizer in ihrem Kanton Deutschschweizer sein und lassen Sie auch die Eigenheiten der Französischsprachigen bestehen. Wir haben verschiedene Kulturen, wir haben verschiedene Mentalitäten, wir haben eine unterschiedliche Arbeitsweise, insbesondere in der Erziehung. Der Lehrplan 21 sieht für das Ende des ersten Zyklus erstmals verbindliche Ziele vor. So darf das Zeugnis auch diesen Moment abwarten, bevor eine Leistungsbeurteilung vorgenommen wird.

Ich unterstütze die Motion und mit mir zusammen die ganze Sozialdemokratische Fraktion, inklusive die Französischsprachigen. Und ich plädiere dafür, dass hier ohne Weiteres eine kleine Differenzierung zwischen Deutsch- und Französischfreiburg gemacht werden darf, ohne die wichtigen und richtigen Harmonisierungsbestrebungen zu behindern.

**Hayoz Madeleine** (*PDC/CVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale en charge des écoles à Cressier, vice-présidente du comité d'école primaire de la région Morat, enseignante spécialisée. Je m'exprime à titre personnel. Le canton de Fribourg, suite à l'adoption de HARMOS, a réussi à harmoniser l'évaluation des compétences disciplinaires et transversales entre les deux parties linguistiques du canton pour le bulletin scolaire de la 1H à la 11H, soit pour toute l'école obligatoire. C'est une grande avancée pour l'école fribourgeoise. Bravo! Mais, car il y a un mais, dans le cercle scolaire germanophone et francophone de la région de Morat, nous travaillons sur un concept pédagogique différent: le "Basisstufe" ou en français "la classe multi-âges". Il s'agit d'un concept pédagogique clair. Chaque enfant a son propre rythme d'apprentissage qui est souvent indépendant de son âge biologique, ainsi l'enfant a quatre ans pour parcourir le premier cycle de la 1H à la 4H. Ce que demandent les motionnaires, c'est que la 3H soit considérée comme la 1H et la 2H, soit qu'il y ait une attestation de suivi

de l'enseignement ainsi qu'une attestation d'entretien avec les parents. En fin de 4H, comme le prévoit l'évaluation cantonale, il y a une évaluation certificative. Cette motion ne demande qu'une dérogation à l'évaluation des performances en fin de 3H, en 3H. Pour le reste, soit pour les 10 autres années, c'est ok. Travailler dans un comité d'école bilingue est une grande richesse. Au lieu de combattre nos différences, nous les acceptons, ce qui, au lieu de nous appauvrir, nous enrichit.

Et aujourd'hui, en ce jour de sortie du Grand Conseil, j'ai le plaisir de vous raconter une petite anecdote. Voilà, au début de l'année passée, pour ces enfants auxquels je me bats, au début de l'an passé, je prends des enfants en soutien et à la fin je leur demande: "Avez-vous encore une question?". Un petit me demande: "Quel âge avez-vous?" Je lui réponds: "Mon âge est si grand pour toi qui ne sait compter que jusqu'à 25, mais c'est très bien en 3H. Je vais te dire que je pourrais être ta grand-maman". Il me dit: "Ça c'est pas possible". Je lui réponds: "Pourquoi?". "Ma grand-maman est comme ça". J'ai terminé, merci.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün hat die vorliegende Motion eingehend diskutiert. Die Meinungen der Mitglieder waren hier sehr geteilt. So werden sich meine Kolleginnen und Kollegen erst nach den Diskussionen entscheiden, ob sie die Motion unterstützen werden oder nicht.

Auf der einen Seite besteht in unserer Fraktion viel Verständnis für das Anliegen der beiden Motionäre, ist es doch so, dass eine Beurteilung im ersten Zyklus gemäss dem Lehrplan 21 anders empfohlen ist, als von der Erziehungsdirektion vorgesehen. Die verschiedenen Lehrpläne in unserem Kanton sind tatsächlich ein stichhaltiges Argument. Auch ist der Mehrheit der Fraktion Mitte Links Grün ein Anliegen, den Leistungsdruck auf die jüngsten Schulkinder so klein wie möglich zu halten.

Auf der anderen Seite ist ein harmonisiertes Zeugnis für beide Sprachgemeinschaften in unserer Fraktion ein starkes Argument gegen die vorliegende Motion. Trotz der verschiedenen Lehrpläne in unserem zweisprachigen Kanton sollte es doch möglich sein, ein identisches Zeugnis für alle zu haben. Am Unterrichten selbst ändert sich dadurch nicht wirklich viel. Individuelle Förderung und entsprechende Feedbacks bleiben nach wie vor ein wichtiger zentraler Bestandteil der Beurteilung durch die Lehrpersonen. Persönlich bin ich überzeugt, dass die Freiburger Schulkinder des ersten Zyklus keinen Schaden nehmen durch eine summative Beurteilung, umso mehr Noten erst in der 5H eingeführt werden. Wirklich wichtig ist die von den Lehrpersonen gestaltete Beurteilungsumgebung in einer Klasse. Diese Beurteilungsumgebung hat einen wesentlicheren Einfluss auf die Schülerleistungen als das Zeugnis.

Ich weise auch darauf hin, dass Beurteilung an sich nicht nur der Lernförderung dient. Bedeutend ist sie auch in der Kommunikation mit den Eltern. Vertrauen und eine gute Zusammenarbeit zwischen Eltern und Lehrpersonen sind ein zentrales Element, gerade in den ersten Schuljahren beim Beginn. Aber machen wir uns Nichts vor: Dieses Vertrauen ist sehr zerbrechlich, sobald die Meinungen auseinandergehen. Dann ist es für beide Teile besser, wenn man etwas Schriftliches in den Händen hat, also ein Zeugnis mit schriftlichen Aussagen.

Ausserdem kann mit einer schriftlichen Beurteilung bei den Zyklusübergängen negativen Überraschungen beidseitig entgegengewirkt werden. Obwohl ich persönlich eine echte Verfechterin unserer verschiedenen Kulturen bin, finde ich, dass der deutschsprachige Teil hier in diesem Teil für einmal etwas übertreibt. Es sind übrigens Zeugnisanpassungen sowohl im deutschsprachigen als auch im französischsprachigen Teil vorgesehen - also für beide Teile ausgeglichen. Aus diesen Gründen kann ich persönlich dieser Motion nicht zustimmen.

**Zosso Markus** (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin stolzer Grossvater von sechs Enkelkindern im Vorschul- und Schulalter.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Jakob Johner eingehend diskutiert. Das Beurteilungssystem für die deutschsprachigen Schulen dieses Kantons sollte analog der Deutschschweizer Kantone angewendet werden. Wir haben im Kanton Freiburg die französische und die deutsche Kultur. Parallel dazu haben wir ein französisches und ein deutsches Schulsystem. Zwingend müssen daher zwei unterschiedliche Systeme auch unterschiedlich bewertet werden.

Zudem hat sich diese Deutschschweizer Bewertung schon längst bewährt. Ich habe oft das Gefühl, dass wegen den Gesetzen, Reglementen und Weisungen immer mehr vergessen wird, dass die Hauptbetroffenen die Kinder sind. Es muss Nichts angepasst werden, sondern Etwas, das sehr gut funktioniert, muss mit etwas gesundem Menschenverstand und Willen der Erziehungsdirektion weitergeführt werden.

Aus diesen genannten Gründen unterstützt die Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, fait sienne la position du Conseil d'Etat. Nous sommes favorables à un enseignement orienté sur les compétences. L'évaluation permet de regarder dans quelle mesure et avec quelle profondeur ont eu lieu les acquisitions des connaissances. Contrairement à ce qu'affirment les motionnaires, l'évaluation est de la compétence cantonale. L'article 37 de la loi scolaire dispose justement que des évaluations aient lieu régulièrement. Notre système scolaire fonctionne très bien et est jaloué par les autres cantons lorsque tombent les résultats de l'enquête PISA, qui place notre canton en tête. En vertu de l'égalité de traitement, ce système doit être appliqué à l'ensemble

du canton puisque les résultats sont là. De vouloir faire de cette question un problème culturel est un mauvais procès. Nous voulons tous un enseignement de qualité pour nos élèves: l'évaluation en est un élément important. Nous faisons suffisamment confiance à nos enseignants pour que ces évaluations soient faites de façon positive et aident les écoliers, les élèves, dans leur apprentissage.

**Emonet Gaétan** (*PS/SP, VE*). Je précise mon lien d'intérêts: je suis président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone et j'ai participé aux travaux du groupe bilingue "Résonance", traitant de l'avant-projet de directives relatives à l'évaluation. Pour parler des actes législatifs les plus récents, soit la nouvelle loi scolaire et son règlement ou la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée et son règlement, ces textes ont évidemment une portée cantonale et personne ne le nie. Leur mise en œuvre demande un travail considérable au niveau de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, mais aussi à tous les niveaux jusque dans nos classes. Plusieurs groupes de travail bilingues ont été mis en place pour intensifier et faciliter des échanges et tendent vers un consensus. Dans le canton, si j'ose dire, cohabitent deux systèmes dont les empreintes linguistique et culturelle ont, à différents niveaux, une influence sur les écoles des deux régions linguistiques. "Cette influence concerne d'une part la formation du corps enseignant et d'autre part la culture scolaire, l'organisation de l'école, l'organisation de l'enseignement et les grilles horaires", fin de citation tirée de la réponse du Conseil d'Etat.

Je fais la même analyse et souscris aussi au mot "harmonisation" qui revient très souvent dans la réponse. Mais harmonisation, comme l'a dit ma collègue Bernadette Hänni, ne veut pas dire uniformisation. Harmoniser oui, mais laissons la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux empreintes dont je parlais plus haut. Dans l'uniformisation, tout le monde est perdant puisqu'il n'y a pas de compromis "win-win": chaque partie se sent à un moment donné lésée, car nous aussi, francophones pour le cycle 1 dont nous parlons, les décisions ne nous satisfont pas toutes. Dans le cadre d'un enseignement orienté sur les compétences, il convient de développer une culture de l'évaluation et du retour d'information centré sur l'atteinte des compétences disciplinaires et transversales. Encore une fois, d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat. Mais ce n'est pas en imposant un système que cette culture peut se développer sereinement. Le 31 mai 2018, la Société pédagogique fribourgeoise francophone, dans la conclusion de son rapport de consultation, disait: "Le débat sur l'évaluation est maintenant ouvert mais ce n'est pas uniquement au travers d'une directive que les problèmes seront résolus." Le délai imposé "par le calendrier alémanique" me semble précipité et peu propice à l'aboutissement d'un consensus pour l'ensemble du canton. Nous avons encore besoin de temps, de concertation et nous souhaitons vivement pouvoir rediscuter de cette directive lors de nouvelles rencontres.

Monsieur le Commissaire, aucune rencontre avant le 14 décembre 2018, date de vos prises de décisions. Cela aurait permis peut-être, comme dans d'autres dossiers que je n'ai pas le temps de citer, d'être informé sur les réflexions menées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les partenaires sont invités à participer à des groupes de travail, à répondre à des consultations, à questionner les collègues, mais rares sont les retours et souvent les décisions provoquent une frustration entre les cycles, entre les parties linguistiques. Nonobstant le fait que vous devez, à un moment donné, prendre des décisions, le thème de l'évaluation est très sensible et perçu différemment dans les deux parties linguistiques, mais aussi entre les cycles. La suite des discussions, qui peut-être devront encore venir, devra aussi répondre aux attentes des enseignants qui ont répondu à l'enquête que nous avons menée sur ce thème. Il semble que l'on ne fait qu'évaluer les élèves. Le nombre d'évaluation à faire en un semestre ou une année est trop élevé. Les périodes pour procéder aux évaluations sont source de stress pour les élèves, pour leurs parents et pour les enseignants et finalement c'est une course aux notes et aux résultats. Il est donc important, en parallèle avec la mise en œuvre de ces directives, qu'un cadre précis soit fixé pour éviter les dérives constatées, tout en permettant une certaine souplesse. Cette motion permet une certaine souplesse, respecte les différences culturelles et surtout respecte les articles de la loi scolaire et le groupe socialiste la soutiendra.

**Meyer Loetscher Anne** (*PDC/CVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis maman d'enfants en âge scolaire, mais je parle ici au nom du groupe démocrate-chrétien. En préambule, je tiens à préciser qu'à l'instar des motionnaires, nous mettons aussi l'enfant au centre de nos préoccupations. C'est dans cet état d'esprit que le groupe démocrate-chrétien a analysé l'objet de cette motion. L'évaluation sommative est-elle un avantage ou un inconvénient? Là est la question. Comment préparer nos enfants à un avenir professionnel épanouissant? Le stress que vit l'enfant est-il lié à une réaction prévisible des parents? Quelle valeur donner à la note? Quel est le but de la note? Il est clair que pour certains enfants c'est une oppression, pour d'autres une motivation. Chaque élève aura une attitude différente face à la note, cela dépendra aussi, et peut-être surtout, de son entourage. Ma réaction de parent face au bulletin scolaire est variable en fonction du parcours de mon enfant. S'il a une bonne attitude face aux apprentissages et un bon comportement social et individuel, qu'importe s'il n'a pas atteint avec facilité. Le cas contraire mérite par contre une bonne discussion.

Aujourd'hui, notre système de formation permet de faire de belles carrières, quels que soient nos résultats en 3H et 4H. Il est important de ne pas se focaliser sur ces résultats scolaires. Néanmoins, comme parent, j'apprécie de recevoir les évaluations de mes enfants, ce qui me permet d'une part de suivre leur évolution scolaire et d'autre part de reprendre certaines matières moins bien acquises. Si je devais attendre la ou les rencontres avec l'enseignante, je serais moins proactive dans le suivi

scolaire de mon enfant et alors gare au décrochage. La vie fait que l'on souhaite le meilleur parcours possible pour nos enfants et il est vrai que de mauvais résultats nous font des cheveux blancs. Mais quoi qu'il en soit, le système les rattrapera rapidement avec des notes en 5H et alors là, quel choc. L'intégration des notes est progressive dans notre système scolaire, avec une importance autant sur le comportement de l'enfant en classe que sur ses acquis et ceci est réjouissant. Le groupe démocrate-chrétien estime qu'il est important de faire un bilan de l'atteinte des objectifs à l'aide de critères transparents et compréhensibles. Le retour d'information centré sur l'atteinte des compétences disciplinaires et transversales permet aux parents de situer leur enfant. Lors des entretiens avec l'enseignant, des éléments ressortiront aussi et l'effet de la peur de l'échec sera le même qu'à l'annonce d'une évaluation ratée. En 3H et 4H particulièrement, l'évaluation n'est pas un but en soi, mais un moyen de voir si l'élève, notre enfant, a acquis les notions du programme.

Globalement, nous devons éviter une pression sur les résultats. Mais selon le groupe démocrate-chrétien, cela ne passera pas par la suppression de l'appréciation. Il faut être conscient que les enfants se développent à un rythme différent et qu'ils ne seront pas tous universitaires. Nous sommes tous d'accord sur deux points. D'une part, il faut que les enfants puissent être évalués d'une manière ou d'une autre afin de discerner d'éventuelles lacunes; et d'autre part, cette évaluation doit être effectuée dans l'intérêt de l'enfant. Ce n'est donc pas sur une question de fond que nous discutons, mais bien sur une question de forme. Quel est le pouvoir de l'appréciation? Est-elle nocive ou informative? Le groupe démocrate-chrétien a choisi: il estime qu'il est informatif et qu'il ne faut pas lui donner plus de valeur que nécessaire, surtout en 3H et 4H. C'est un outil pour le suivi de la scolarité de l'élève et non une fin en soi. D'autre part, le groupe démocrate-chrétien va privilégier l'harmonisation au sein du canton tout en laissant une marge de manœuvre pour chaque sensibilité linguistique. Avec ces remarques, le groupe démocrate-chrétien va, dans son immense majorité, refuser cette motion.

**Aebischer Susanne** (*PDC/CVP, LA*). Je m'exprime à titre personnel à ce sujet. Je pense qu'il y a deux éléments à considérer dans cette affaire-là. C'est, d'une part, le souhait de notre canton d'harmoniser les choses. Comme mon collègue Gaétan Emonet vient de le dire, l'harmonisation ne nécessite pas toujours la standardisation, mais aussi le respect. Nous avons quand même 376 enseignants du côté alémanique, ceux qui sont au front, qui ont dit: "Nous souhaiterions maintenir le système actuel". Je trouve qu'ici, dans ce Parlement, on doit respecter les gens qui sont au front, qui sont au front au quotidien. C'est comme si nous décidions ici sur les médecins, qui sont d'ailleurs assis derrière moi, et que nous ne considérions pas leur opinion ou bien l'opinion des médecins qui sont ici, dans cette enceinte. Je trouve que c'est notre devoir de les respecter, car il y a des raisons pour lesquelles ils l'ont préféré. Le deuxième élément que je trouve important, c'est l'enfant. Je suis maman d'une fille qui a 18 ans. Elle a profité d'une "Basisstufe" de la 1H jusqu'à la 5H, dans le canton de Saint-Gall. Ce qui l'a marquée particulièrement, c'est que pendant ce temps-là, elle était évaluée sur ses compétences personnelles, ses compétences sociales et ses compétences techniques. Je trouve aujourd'hui encore qu'il y avait une égalité dans la valorisation de ces trois compétences - donc comment tu sais te gérer, comment tu te comportes avec les autres et après les compétences techniques dans les matières.

Je travaille maintenant dans une entreprise du domaine de la digitalisation. Pour le XXI<sup>e</sup> siècle, on entend beaucoup que l'empathie, la collaboration et toutes ces compétences sociales vont être la clé pour la réussite, beaucoup moins les compétences techniques. Donc c'est un troisième élément: nous devrions donc éduquer nos enfants avec les compétences nécessaires pour affronter le futur. Avec la digitalisation, plein de choses techniques vont être traitées par les ordinateurs, mais la compétence personnelle et sociale va être la clé. Quand apprend-on cela en plus? C'est pendant les quatre ou cinq premières années d'éducation de l'enfant. Après c'est trop tard! C'est pour ces trois raisons que je soutiendrai la motion et que je vous invite à faire de même.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Premièrement, je suis allergique à ces systèmes de différences entre les deux parties du canton et je pense qu'on doit simplifier les choses et avoir le même système, quel que soit le système choisi. Je pense qu'on complique beaucoup de choses et que si on le fait dans un domaine, après pourquoi ne le fait-on pas dans d'autres? Je pense que ce n'est pas une bonne chose. Mais la raison de mon intervention est celle-ci: lorsque l'on a introduit la deuxième année d'école enfantine, nous avons précisé qu'il était important de repérer le plus rapidement possible les enfants qui ont des difficultés et qui ont des problèmes. Il y a des enfants qui ont de grosses difficultés, mais il y en a aussi qui ont des difficultés légères. En donnant des cours de rattrapage, d'appui ou en les envoyant chez le logopédiste ou quelque chose comme ça, on arrive à trouver des solutions et à aider ces jeunes. Et ça les aide pour tout leur parcours scolaire et professionnel. Je pense que mettre des notes à des élèves, ça aide beaucoup à finalement mettre en évidence ces difficultés et à trouver des solutions pour résoudre ces difficultés. Je ne soutiendrai donc pas cette motion.

**Mutter Christa** (*VCG/MLG, FV*). J'aimerais être très brève, peut-être en réponse à quelques paroles du côté du groupe démocrate-chrétien avant. Je parle comme ancienne enseignante et comme représentante de la majorité absente de notre groupe, je pense. Nous avons entendu qu'il faut harmoniser, qu'il faut simplifier, qu'il faut uniformiser. Je pense que nous avons harmonisé le système et la structure scolaire avec la loi scolaire. Mais il ne faut pas confondre ici les questions formalistes avec les questions pédagogiques. Pour les enseignants et les enfants, il est plus important d'avoir un concept

harmonisé qui correspond au plan d'études qui est légèrement différent entre école allemande et école francophone et que dans ce concept, il y a une évaluation qui est cohérente avec le système d'enseignement. Puis, j'aimerais peut-être, parce que l'on a dit "il faut des notes, il faut que l'enfant soit situé, que les parents soient informés par écrit"... Il ne faut pas oublier que nous parlons ici d'enfants qui ont 6 et 7 ans, qui sont au début de leur carrière scolaire. A cet âge-là, ce n'est pas important d'avoir un bulletin écrit de notes. Ce qui est extrêmement important à cet âge-là, et je trouve que beaucoup, beaucoup d'enseignants le font de façon très, très assidue et très, très bien, c'est l'échange oral, avec l'échange en continu avec les parents. Il ne faut pas oublier que c'est spécialement important pour les enfants et pour les parents; les parents ne peuvent pas soutenir tous les jours leur enfant dans son cursus scolaire. Donc, dans l'intérêt pédagogique des enfants et des parents, je vous prie de favoriser cet échange continu et de soutenir cette motion.

**Rauber Thomas** (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche in meinem persönlichen Namen. Ich habe mich von dieser Debatte leiten, für diese Motion ein klares Ja einzulegen und zwar aus folgendem Grund. Wir sind ganz klar ein Kanton, der zwei Sprachen spricht, der zwei Schulsysteme hat. Wir haben eine Harmonisierung, die ist wichtig und nötig, aber wir brauchen keine Gleichmacherei. Mein Sohn wird am Freitag sein Maturadiplom bekommen. Er hat es knapp geschafft. Er hat mir ein Feedback gegeben: Wir haben eine Erziehungsdirektion, die zu wenig im Dialog mit der Bevölkerung und den Eltern steht. Wir müssen hier ein Zeichen setzen, ob es nun um die Senioren geht im Schulunterricht oder um die Notengebung in der harmonisierten Schule. Es geht darum, dass wir Dialog brauchen.

Ich bitte Sie, Ja zu stimmen.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (*PS/SP, SE*). Ich werde mich kurz fassen. Es ist nun einmal so, wir haben zwei verschiedene Schulsysteme. Wir haben verschiedene Lehrpläne und das müssen wir akzeptieren. Was sich in Deutschfreiburg bis jetzt bewährt hat, sollen wir der Harmonisierung opfern? Ich finde das nicht richtig. Unsere Lehrpersonen, die Profis, sagen und wollen, dass wir bis und mit 4H keine Noten geben.

Jemand hat gesagt, Noten seien eine Motivation. Dies gilt aber nur für gute Schülerinnen und Schüler. Für mittelmässige und schlechte Schüler ist das Gegenteil der Fall, heissen Noten Druck, Konkurrenz und Vergleich. Deshalb bitte ich Sie, der Motion zuzustimmen, damit wir den Kindern eine bestmögliche Förderung geben ohne Notendruck und ohne Konkurrenzdruck.

Und Frau de Weck möchte ich antworten: Gleichbehandlung ja, aber Gleichbehandlung heisst nicht, dass sich die Deutschsprachigen unterordnen müssen.

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Je vais être bref. Simplement, en écoutant les débats, je vois que les francophones, qui tiennent beaucoup aux notes, ont défendu un système avec des notes. Les germanophones, qui sont plus sensibles à ne pas donner trop tôt de notes, ont défendu leur système. Moi, je plaide pour que l'on ait un respect envers les minorités et leur sensibilité. Et pour cette question, pour quelque chose d'aussi sensible et lié à la culture que l'éducation, je crois qu'il faut que chaque communauté linguistique ait la liberté d'agir comme bon lui semble et je vous propose d'accepter cette motion.

**Jakob Christine** (*PLR/FDP, LA*). Mes intérêts: ma fille est enseignante à l'école de Morat. Je reprends volontairement la parole pour nos enfants, pour notre école. La réponse soulignait l'importance de l'évaluation des enfants à l'école, la motion ne le conteste pas. Nous sommes d'accord que l'évaluation est importante et qu'elle fait partie de la vie scolaire. La question essentielle est: sous quelle forme? Le programme d'études 21 définit clairement et officiellement les exigences de base à atteindre à la fin du premier cycle. Cette période de quatre ans permet d'accompagner les enfants individuellement en étant orientés vers le développement. Dans ce cas également, les enfants sont jugés à l'aide de retours d'information réguliers et d'évaluations de situation. Le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre l'évaluation sommative à partir de la première année scolaire 3H. Toutefois, chaque enseignant doit décider lui-même à quel niveau se positionnent les enfants à la fin de chaque semestre. Cela va également à l'encontre de l'idée fondamentale du programme d'études 21. La proposition du Conseil d'Etat ne modifie donc que très peu le nouveau certificat, à l'exception de l'enveloppe qu'elle demande vu les moyens financiers mis à disposition. Il est clair que la recommandation de la Conférence des directeurs alémaniques de l'instruction publique n'est pas obligatoire, mais nous ne comprenons pas pourquoi le canton de Fribourg s'engage dans cette voie. Le fait est que la plupart des cantons germanophones suivent les instructions du rapport technique. Il est important d'évoluer avec le temps et de s'adapter au changement.

Si nous parlons d'harmonisation, pour quelle raison ne pas l'appliquer au moins à ceux qui ont le même programme d'études. Une harmonisation plus saine est une bonne chose en soi, mais nous devons tous comprendre que deux programmes d'études divergents doivent être considérés différemment. Les différences culturelles entre les deux régions linguistiques sont tout à fait justifiées et doivent donc être acceptées et respectées. L'harmonisation des deux régions linguistiques ne doit pas peser sur les épaules de nos enfants. L'outil d'évaluation "Apprendre, accompagner et soutenir 1H et 2H", élaboré par un groupe de travail cantonal et mis en œuvre avec succès dans l'intervalle, devrait être poursuivi aux niveaux 3H et 4H. Un deuxième groupe de travail a été chargé d'élaborer cet instrument continu en automne 2018. Entre le début de novembre 2018 et la fin

avril 2019, d'intéressants travaux ont été effectués. A la fin du mois d'avril, peu avant la conclusion, le groupe de travail a été dissous de manière inattendue. Il est étonnant que la résiliation ait eu lieu peu de temps après l'établissement de la motion. Bien sûr, il est facile de dire que c'était trop compliqué et qu'il n'existe pas d'autre outil d'évaluation à l'heure actuelle. On a, une nouvelle fois, dépensé une somme importante pour ensuite apporter une conclusion hâtive et peu convaincante. De nombreux cantons germanophones démontrent qu'avec le programme d'études 21, la forme de l'évaluation est modifiée. Il nous incombe maintenant de soutenir les écoles fribourgeoises alémaniques dans cet effort et d'adapter la forme d'évaluation à l'introduction de nouveaux programmes. Que le bien-être des enfants reste au centre de nos préoccupations! C'est pourquoi je vous recommande, chers collègues du Grand Conseil, d'approuver cette motion et de plaider en faveur d'une école adéquate et tournée vers l'avenir.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je ne vais pas reprendre systématiquement tout ce qui a pu être individuellement dit, mais je le fais de manière globale avec deux ou trois éléments complémentaires. Vous avez à la page 9 de la réponse du Conseil d'Etat, le tableau, je dirais presque le patchwork, de la situation actuelle. La proposition qui est faite ici, c'est en fait d'étendre la pure discussion avec les parents à la 3H et à la 4H, alors qu'elle se fait maintenant à la 1H et la 2H. Donc, il y a déjà maintenant des évaluations. Ce que vous demande la motion, c'est de les supprimer en 3H et 4H pour ne plus avoir d'évaluation. On parle d'un retour de discussion, etc. Et ça c'est l'élément pour lequel il faudrait quand même être clair ici: lorsque j'entends plusieurs d'entre vous dirent qu'on va changer, qu'on va introduire des notes et qu'on va en quelque sorte saisir les enfants, presque les choquer parce que tout à coup, à cet âge, il faut pouvoir aller lentement... Mais il y a déjà maintenant des évaluations! Et sous cet élément-là, il n'y aura pas de changement. Simplement, on a une organisation différente par rapport à la situation actuelle, qui permet d'avoir le tout qui tient. C'est peut-être l'élément clé que je voulais souligner. Bien sûr qu'il y a des sensibilités différentes et la loi scolaire en tient bien compte. Entre parenthèses la loi scolaire a souvent étendu du côté francophone des solutions originales du côté alémanique et l'inverse également. Donc, on n'a pas mené un combat de division entre les deux, mais on a essayé de le faire de la manière la plus équilibrée. Au niveau suisse aussi, on se rapproche puisque le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand, qui est révisé maintenant, sont coordonnés l'un l'autre, ce qui entre parenthèses permet une plus grande facilité d'échanges entre les enseignants grâce à cette harmonisation et ce rapprochement. Ici, on parle de l'évaluation et c'est un élément clé sur lequel j'aimerais insister. Ce n'est pas anodin, l'évaluation. Parce que c'est sur cela que l'on va ensuite construire, en quelque sorte, le parcours scolaire de l'enfant. Là on se doit de quand même le faire de manière égale entre tous les enfants du canton. Je l'ai mis dans le rapport, de manière claire et nette: l'évaluation qui relève du bulletin scolaire doit être harmonisée afin de garantir le traitement équitable de tous les élèves du canton car elle constitue la base des décisions au cours du parcours scolaire. Pensez au passage de l'école primaire au cycle d'orientation! Pensez au changement de type de classe, voire même aux admissions, aux voies de formations suivantes! Ce n'est pas seulement une question de sensibilité ou de culture, c'est une question de cohérence et d'égalité de traitement de l'entier de notre système scolaire.

Vielleicht auch einmal auf Deutsch, um sehr klar zu sein. So soll insbesondere auch die schulzeugnisrelevante Beurteilung harmonisiert werden, um die Gleichbehandlung aller Schülerinnen und Schülern im Kanton sicherzustellen, da sie die Grundlage für Laufbahnentscheide ist, wie zum Beispiel der Übertritt von der Primar- in die Orientierungsschule, ein Wechsel des Klassentypus oder die Zulassung zu postobligatorischen Bildungsgängen.

C'est cet élément-là qu'il faut avoir essentiellement en tête. Notre système est souple! Je prends l'exemple du passage entre les différents types de classes au niveau du CO, où on a introduit la solution alémanique de manière telle qu'on puisse passer au collège sans être forcément en pré-gym. C'est typiquement une nouveauté alémanique qui a été étendue au niveau francophone. Donc on n'a pas non plus dans notre loi scolaire - même en ayant deux sensibilités différentes - pas tenu compte de ces éléments-là.

J'aimerais préciser à M<sup>me</sup> la motionnaire que ni le Lehrplan 21 ni le Plan d'études romand ne donnent des indications relatives à l'évaluation à but promotionnel, donc sommative, comme cela a été dit. Pas plus sur les épreuves d'évaluation elles-mêmes que sur les bulletins scolaires, la distribution des notes, etc. Ça, c'est l'affaire des cantons. En aucun cas nous ne contredisons quelque philosophie du Lehrplan 21 avec la proposition qui est faite ici. La D-EDK - la plateforme alémanique dont je suis membre - n'a fait aucune recommandation et le groupe de travail "Evaluer" qui a fait des propositions a précisément fait une sorte d'inventaire des possibilités. Mais lui-même, comme groupe de travail, n'a pris aucune décision. Donc il n'y a pas de pratique uniforme actuellement du côté alémanique. Et en ayant fait un rapide calcul de ce que je sais, je constate même qu'une majorité de cantons alémaniques sont tout simplement sur la même ligne que ce que nous proposons pour le canton de Fribourg. Donc dire que nous sommes isolés et qu'ailleurs on fait autrement est tout simplement erroné. Vous avez également fait mention du groupe de travail "Évaluation" qui s'est occupé de la 1H et de la 2H - j'ai les résultats ici - et qui poursuit pour la 3H et la 4H. Son travail a été suspendu parce qu'il y a la motion d'aujourd'hui, ce qui est tout à fait compréhensible. Quelques experts de ce groupe de travail ont relevé qu'on était en train, dans ce groupe de travail, de refaire le plan d'études à la sauce fribourgeoise, ce qui n'est évidemment pas le but. Pour moi il est important de rappeler que le rôle fondamental de

notre système d'évaluation permet de pouvoir mesurer, à partir de la 3H, l'acquisition des connaissances et des compétences avec des évaluations, parce qu'à partir de la 3H vous avez ce qu'on appelle l'enseignement disciplinaire qui commence, c'est-à-dire des branches comme les maths, le français ou l'allemand. Ce n'est pas comme en 1H et 2H, où les choses sont faites globalement. Là, on commence à être spécifique. Et il est essentiel - pour les parents et les enfants - de pouvoir simplement mesurer cela. Et nous ne commençons pas avec les notes en 3H, mais avec les appréciations. Les évaluations disciplinaires aboutissent à des appréciations: suffisant, insuffisant, etc. Ce n'est qu'à partir de la 5H que les notes sont introduites, avec des échelles qui varient encore à partir du CO. Donc des éléments suffisamment graduels qui respectent aussi l'avancée de l'enfant dans son apprentissage tout en lui donnant les indications qui sont nécessaires.

M. le Député Emonet, vous avez mentionné les deux systèmes, leurs sensibilités différentes. Mais surtout, vous avez dit qu'il était trop tard. Le plan d'études, on attend trop... il m'a semblé en tout cas que vous aviez une remarque sur le timing que les choses entraînaient. Evidemment, on peut toujours discuter. Le canton de Fribourg est un des derniers cantons à introduire le Lehrplan, ça sera à la rentrée prochaine. Donc j'ai attendu le plus longtemps possible pour essayer de faire les choses le plus progressivement. Et en même temps, le Plan d'études romand est maintenant modifié - c'est prévu pour l'année prochaine ou la suivante, avec une entrée en vigueur définitive en 2023. Fribourg et le Valais sont les seuls cantons à se retrouver dans cette situation; on essaie - tout en respectant les sensibilités - de tabler sur les deux éléments. Et puis d'avoir quand même les points forts importants pour l'égalité de traitement qui soient respectés. Je ne crois pas non plus qu'il s'agisse d'une course aux notes, comme vous l'avez dit. D'abord parce qu'il n'y a pas de notes en 3H et 4H, mais des appréciations. Et puis ensuite, au niveau primaire, on est dans l'appui: si un enfant a une difficulté suite à une évaluation, on va lui donner un appui supplémentaire, on ne va pas - comme peut-être certains d'entre vous l'ont vécu dramatiquement il y a vingt ou trente ans - faire redoubler. Cette manière de travailler n'est plus celle qui est aujourd'hui pratiquée. C'est l'appui qui est donné. C'est un élément plus juste que de dire qu'il y a une course aux notes.

M<sup>me</sup> la Députée Aebischer, vous dites que l'important c'est évidemment les compétences sociales transversales. Mais elles sont prises en compte dès la 1H et après! Il y a tout un dispositif élaboré avec des critères qui permet de le faire. Je veux bien que les compétences techniques ne jouent plus le même rôle qu'autrefois. Mais au premier cycle, ce que vous appelez les compétences techniques, c'est apprendre à lire, écrire et compter. Eh bien je vous assure que c'est indispensable! Quelles que soient les solutions qui seront celles de notre monde et quelle que soit sa manière d'évoluer, lire, écrire et compter, je vous assure qu'il faut le faire et on ne peut pas en quelque sorte faire croire que cela devient obsolète à l'avenir! C'est précisément cela qui fait l'objet d'évaluations disciplinaires donnant lieu à des appréciations entre la 3H et la 4H. Je crois que c'est tout à fait cohérent, ça ne crée aucune situation de tension pour les enfants, d'autant plus que c'est déjà le cas maintenant de manière, je dirais, un peu diverses.

Enfin, M<sup>me</sup> la Députée Mutter, vous avez rappelé qu'un bulletin écrit, avec des notes, n'était pas nécessaire. Je rappelle que dans la motion on ne parle pas de notes, mais d'appréciations, d'évaluations qui sont néanmoins importantes. Et puis la discussion, avec les parents, elle a lieu et elle aura toujours lieu. Mais on ne peut pas se contenter d'une discussion entre l'enseignant et les parents alors qu'on a commencé un enseignement disciplinaire et par branches! On ne peut pas simplement se contenter de ce retour comme plusieurs personnes l'ont évoqué ici.

Pour conclure, la proposition qui est faite est tout à fait soutenable. Elle permet à un élément clé qui est le parcours scolaire de l'enfant dans notre canton d'être traité de manière équitable quelque soit l'endroit où il soit. Parce que c'est élément déterminant pour son avenir et sa formation. Et il permet aussi à l'enfant, aux parents, au système éducatif lui-même de se rendre compte où l'on en est dans l'acquisition des apprentissages sans que cela pose des problèmes, je dirais, de conscience parce qu'on ose demander dans une évaluation quelques questions. Et puis enfin, notre système - M<sup>me</sup> la Députée de Weck l'a rappelé - est un système reconnu comme atteignant les objectifs avec une grande qualité. C'est aussi parce que nous sommes capables de savoir où nous sommes et de corriger le tir le cas échéant si on voit que des connaissances ne sont pas acquises. Je vous invite vivement à repousser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 57 voix contre 31. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly



Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 57.

*Ont voté non:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 31.

*Se sont abstenus:*

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). Total: 4.

## Rapport 2019-DICS-25

### Bilan du Lot-2 du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles (HAE)

---

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
 Rapport/message: **20.05.2019 (BGC juin 2019, p. 1945)**

---

#### Discussion

**Sudan Stéphane** (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement ce rapport du Conseil d'Etat, rapport prévu à la fin de chacun des trois lots mais qui fait suite également au postulat Genoud/Sudan. De notre point de vue, les informations sur les différentes étapes effectuées et le planning pour celles qu'il reste à faire sont rassurantes et donnent les réponses demandées par le Grand Conseil tant sur l'avance du projet et le contrôle des coûts que sur l'harmonisation du secondaire I. Ce projet a pris du retard et ne sera effectif complètement qu'à fin 2022. En cause: de nombreuses difficultés à établir un référentiel unique de l'éducation, compatible et performant à tout niveau et également un prestataire qui n'était pas forcément à la hauteur pour fournir les tâches demandées.

Ce rapport nous donne donc l'assurance que, dans un contexte de mise en numérique de tous les services de l'Etat - Fribourg 4.0 -, le référentiel de l'éducation, qui est la colonne vertébrale du projet HAE, est mis en place. Plus de 67 000 acteurs de l'éducation y sont intégrés. Le nouveau prestataire, qui est utilisé par de nombreuses institutions cantonales suisses, donne satisfaction. Certains aspects du Lot-2 qui n'ont pas été achevés, mais sont maîtrisés et échelonnés dans un programme établi, et d'autres du Lot-3 sont déjà en activité à satisfaction.

Les coûts des différentes étapes et réalisations sont maîtrisés dans le cadre du budget établi à l'origine du projet. Enfin, le planning de réalisation est détaillé pour les actions futures. Concernant le secondaire I et son harmonisation des parties francophones et alémaniques demandée dans le postulat, le projet est en cours et est financé par l'enveloppe informatique

du secteur de l'éducation. Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir donné suite à cette demande. J'ai néanmoins une question, à savoir: quel est le montant, hors budget HAE, consacré à cette harmonisation du secondaire I?

Le groupe démocrate-chrétien, avec ces considérations, prend acte de ce rapport.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Lehrperson an der Primarschule Region Murten.

Ich äussere mich als Fraktionssprecherin. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis von den detaillierten Ausführungen des Staatsrates bezüglich der Umsetzung des ersten Programnteils des Projekts zur Harmonisierung der Schulverwaltungsinformationssysteme und dankt für den umfassenden Bericht.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei begrüsst die Systemwende vom technischen zum Anwenderprojekt. Als Lehrperson arbeite ich seit einiger Zeit mit einem der ersten Programme, dem Softwareprogramm PRIMEO, einem Programm für die Verwaltung von Daten und Zeugnissen in den Primarschulen. Es ist ein Webportal, das die Verwaltung der Schülerinnen und Schüler mit allen Browsern auf allen Computern erlaubt. Die Anwendung ist nach anfänglichen Stolpersteinen benutzerfreundlich geworden und die Zeitersparnis beim Erstellen der Zeugnisse ist beachtenswert. Es ist zu hoffen, dass mit dem neuen Zeugnis - wir werden nächstes oder übernächstes Jahr dann sehen, wie das aussehen wird - das Verfahren noch weiter optimiert werden kann.

Weiter heissen wir die Rückkehr zu einer konfigurierbaren kantonalen Lösung willkommen. Etwas störend, vor allem für die Anwenderinnen und Anwender, ist die vierjährige Verzögerung infolge anfänglicher Zweispurigkeit von zwei Fachstellen, die sich nun vernünftigerweise zu einem Team zusammengeschlossen haben. Mit diesen Anpassungen und Optimierungen hoffen wir fest auf eine Beschleunigung des Gesamtprojekts zugunsten einer einheitlichen digitalen Strategie für unseren Kanton Freiburg.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Kenntnis vom Bericht.

**Pasquier Nicolas** (*VCG/MLG, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis peut-être utilisateur de certains outils puisque j'enseigne à l'École professionnelle de Bulle et je suis également observateur puisque je suis vice-président de l'Association des parents d'élèves de Bulle-Morlon et membre du conseil des parents du cercle scolaire de Bulle-Morlon. Au nom du groupe vert centre gauche, je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui permet de comprendre les choix stratégiques opérés récemment pour adapter à l'évolution technologique le cadre HAE défini au départ. Je profite de l'occasion pour demander quelques précisions. Primeo est un outil utile pour la gestion des profils élèves; néanmoins, il manque des modules d'intégration avec les bases de données des services de contrôle des habitants de certaines communes. Le transfert et la mise à jour des données dans deux systèmes peuvent devenir très vite fastidieux pour les grandes communes ayant plus de 1000, voire 2000 élèves. Est-ce que des modules d'intégration avec les bases de données des communes existent ou leur développement est-il prévu?

Deuxième question: à l'heure où Fribourg fait sa révolution 4.0, à l'école professionnelle, les enseignants organisant des rocares ou des remplacements doivent remplir des formulaires papier qui sont ensuite signés par la direction, puis photocopiés. Enfin, les photocopies sont distribuées aux personnes concernées au Service de la formation professionnelle et le changement de l'horaire en ligne n'est pas effectué. Tous ces processus peuvent être numérisés. Est-il prévu de le faire?

Enfin, une dernière question qui sort du cadre HAE mais qui s'inscrit dans la suite logique de celui-ci: le Conseil d'Etat peut-il préciser sa stratégie sur les outils pédagogiques et les contenus d'enseignements numériques, ainsi que les moyens financiers qui y seront attribués?

Avec ces questions, le groupe vert centre gauche prend acte de ce rapport.

**Ith Markus** (*PLR/FDP, LA*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion dankt der Direktion für diesen zweiten Zwischenbericht zur Harmonisierung der Schulverwaltungsinformationssysteme. Erfreulicherweise zeigt dieser auf, dass Anregungen des ersten Zwischenberichtes aufgenommen und umgesetzt wurden.

Gleichzeitig zeigt auch dieser zweite Bericht einmal mehr auf, dass ein solches Projekt über drei Direktionen und verschiedene Schulen und insbesondere aufgrund der sich rasant entwickelnden Technologie als sehr komplex eingestuft werden muss. Es ist deshalb sehr begrüssenswert, dass die Projektleitung nun in einem gemeinsamen Team zusammengefasst wurde, welches die Übersicht haben kann.

Finanziell wird uns das Resultat wohl erst ganz am Schluss vorliegen. Es bleibt anzustreben, dass das Budget eingehalten wird.

Pour conclure, il nous semble essentiel - et cela a déjà été dit - que ce projet soit et reste tout d'abord orienté utilisateurs. Et qu'il soit terminé, avec le retard déjà pris, dans les délais aujourd'hui annoncés. Je vous laisse, chères et chers député-e-s, le moment venu, analyser le résultat et le rapport final. Avec ces quelques réflexions, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je vous remercie pour vos retours sur le rapport. Plusieurs d'entre vous ont relevé qu'entre le Lot-1 dont le rapport avait été fortement discuté ici - et le Lot-2, des corrections ont pu être amenées et je dirais même que la durée de la discussion aujourd'hui est la meilleure preuve que la direction est bonne et que les mesures prises devaient l'être de cette manière. Le retard est effectivement l'un des éléments qui marque un peu ce projet. Ce qu'il faut peut-être retenir, c'est que nous ne sommes pas seuls dans le domaine informatique puisque nous avons un SITel dans le canton de Fribourg, qui est le pilier informatique, qui s'est lui aussi fortement développé, qui a changé. Et la dynamique entre le projet et évidemment l'informatique de manière générale à l'Etat a aussi été l'un des éléments d'intégration, car il faut que l'on puisse avancer ensemble.

Le timing est aussi prévu pour que l'on puisse terminer le projet, je dirais, dans des délais respectables - on parle de 2021. Vous pouvez aussi imaginer que les changements technologiques depuis le début de la discussion, vers 2009-2010, sont tels qu'il faut être très agile pour pouvoir évoluer avec le projet en intégrant les nouveautés. Ce sont des éléments qui expliquent le retard, mais qui font de ce retard un avantage puisque l'on reste solide, avec des solutions qui sont vraiment à la satisfaction des utilisateurs aujourd'hui.

M. Pasquier vous avez posé un certain nombre de questions... Evidemment le projet HAE a premièrement un périmètre. Deuxièmement, il installe un système et ensuite il le maintient. Et maintenant, nous sommes passés de l'installation à la phase de maintien. C'est ce cap qui est passé. Il faut encore terminer, ce sera le Lot-3. Et puis ensuite, ils vont évoluer ces projets. Donc va-t-on améliorer le lien entre les registres de données? Certainement ce sont des choses qui vont revenir sur le métier. Fatalement, dirais-je même. Mais dans le premier temps, il a fallu le mettre en place, le faire fonctionner, assurer la maintenance... Un projet comme ceux qui sont prévus là ont une espérance de vie entre dix et quinze ans. Donc fatalement, ils reviennent un jour ou l'autre dans leur développement. Je n'ai pas réponse plus précise à cette question, mais je peux dire qu'à moyen terme, c'est un élément qui sera rediscuté.

Pour ce qui est du secondaire II, c'est le Lot-3. J'ai donc peu d'éléments. En fait, on commence. Et le problème du remplacement professionnel dans le secondaire II sera évidemment l'un des éléments essentiels, comme il l'est - et on vient d'en faire un communiqué de presse - pour l'école obligatoire avec le système mis en place où l'on peut désormais, online, faire la demande de remplacement. Ce devra être l'un des objectifs du Lot-3. Enfin, on a à la DICS l'harmonisation administrative des écoles et le développement des moyens d'enseignement pédagogique. Les deux étaient traités séparément vous le savez - on avait le centre Fritic et l'équipe HAE. L'année passée, on les a fusionnés en un centre qui s'occupe tant du domaine pédagogique que du domaine de l'administration. Vous avez raison, ces deux éléments doivent être considérés. Pour le côté pédagogique, eh bien c'est un élément qui est en bouleversement actuellement parce que les outils pédagogiques, les moyens d'enseignement, dépendent évidemment de ce qu'on a dans le plan d'études. On est précisément en train de le revoir pour y incorporer tout ce qui est de la dimension de la programmation, de l'informatique comme branche. Une mission a été donnée à la fin de l'année passée à la CIIP, la Conférence intercantonale romande des directeurs de l'instruction publique, avec pour objectif de refondre, sous cet aspect, le plan d'études, duquel on pourra ensuite dégager une vision plus complète et partir dans le développement des moyens d'enseignement. Les moyens d'enseignement papier c'est plusieurs dizaines de millions. J'imagine mal que l'on va faire des économies sur des moyens informatiques, des moyens pédagogiques. Au contraire, il faut aussi après les maintenir, les développer... Je n'ai donc pas une idée des coûts précis - le périmètre n'est pas fixé -, mais ça ne sera j'imagine pas moins cher que maintenant. Il n'est pas question de faire particulièrement des économies en la matière.

Voilà les éléments que je pouvais rajouter sur ce lot. Je vous remercie pour le suivi et votre intérêt. Et je me réjouis également de revenir vous présenter le Lot-3 dans le meilleur délai.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

---

## **Election (autre) 2019-GC-80**

### **Un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de René Kolly**

---

#### Scrutin de liste

Bulletins distribués: 88; rentrés: 87; blancs: 4; nuls: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M<sup>me</sup> Christine Jakob*, par 82 voix.

*M<sup>me</sup> Solange Berset* a obtenu 1 voix.

---

**Election (autre) 2019-GC-71**  
**Un membre de la Commission des grâces en remplacement de Chantal Pythoud**

---

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 89; rentrés: 89; blancs: 7; nuls: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Gaétan Emonet*, par 71 voix.

M. Pierre Mauron a obtenu 5 voix.

M. Philippe Savoy a obtenu 2 voix.

M<sup>me</sup> Solange Berset a obtenu 1 voix.

M<sup>me</sup> Julia Senti a obtenu 1 voix.

M. Armand Jaquier a obtenu 1 voix.

M. Bertrand Morel a obtenu 1 voix.

---

> La séance est levée à 9 h 40 en raison de la sortie du Grand Conseil.

*Le Président:*

**Roland MESOT**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*